

BILAN PROPRE D'UNE STRUCTURE SOCIALE OU MEDICO SOCIALE GEREE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement			0	
Autres immobilisations incorporelles			0	
Immobilisations Corporelles				
Terrains	198 552		198 552	198 552
Constructions	1 382 366	672 312	710 055	720 748
Installations techniques, matériel et outillage	2 994 394	2 171 094	823 300	856 631
Autres immobilisations corporelles	46 460	31 414	15 047	0
Immobilisations corporelles en cours	97 332		97 332	28 595
Immobilisations incorporelles en cours			0	
Immobilisations Financières			0	
Participations et créances rattachées à des participations	34 302		34 302	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	10 569		10 569	9 470
TOTAL I	4 763 975	2 874 819	1 889 155	1 813 996
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	14 848		14 848	10 624
Autres approvisionnements			0	0
En-cours de production (biens et services)			0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	752 807		752 807	790 122
Autres créances	431 677		431 677	598 896
Valeurs mobilières de placement	306 399		306 399	0
Disponibilités	1 718 418		1 718 418	2 164 957
Charges constatées d'avance	44 287		44 453	21 654
TOTAL II	3 268 435	0	3 268 602	3 586 253
Charges à répartir sur plusieurs exercices III			0	
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V			0	
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	8 032 410	2 874 819	5 157 757	5 400 249

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

**BILAN PROPRE D'UNE STRUCTURE SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE
GEREE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

P A S S I F	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	730 902	730 902
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	790 345	795 345
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	303 009	303 009
Réserve de compensation		
Réserve de trésorerie	492 282	467 598
Autres réserves	833 747	891 282
Report à nouveau (1)	-160 180	-143 136
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	-380 116	-41 435
Subventions d'investissement (renouvelables)	-353 084	-327 890
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	2 256 905	2 675 675
Provisions pour risques et charges	518 337	662 920
TOTAL II	518 337	662 920
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	110 355	118 524
Emprunts et dettes financières divers (5)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 846	224 344
Dettes sociales et fiscales	1 052 539	916 684
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (6)	206 696	227 775
Produits constatés d'avance	693 079	574 327
TOTAL III	2 382 515	2 061 654
Ecart de conversion (passif)	TOTAL IV	
TOTAL GENERAL	(I + II + III + IV)	5 400 249

(1) Dont compte 115 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.....

(2) dont compte 1201 et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(5) correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT 2009

	2 009	2 008
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Dotation globale de financement CAUCD	1 348 616	1 323 630
Dotation globale de financement SAAS	645 519	648 619
Dotation globale de financement CHRS	928 174	1 016 491
Dotation globale de financement PASSERELLE	447 438	423 021
Dotation globale de financement VAUBAN	554 211	588 061
Dotation globale de financement CSST	349 678	342 854
Prix de journée - Centre Maternel	3 189 905	3 327 125
Subventions Veille Hiver	110 197	91 487
Subventions Urgence Hôtelière	1 191 397	1 180 343
ALT + FSL - Point de Repère	286 305	323 747
Recette Crèche (clients extérieurs à l'ONM)	682 740	682 372
Recette Centre de Loisirs	242 884	243 102
Subventions CAUCD	104 018	90 000
Autres Produits	924 191	937 263
Total des produits d'exploitation	11 005 273	11 218 115
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et consommations	741 773	736 352
Services extérieurs	1 359 798	1 270 951
Autres services extérieurs	731 593	801 415
Impôts et taxes	30 383	30 777
Taxes sur salaires	488 760	578 874
Charges de personnel	7 876 182	7 474 921
Autres charges de gestion	112 717	85 084
Dotation aux amortissements et provisions	220 316	256 367
Total des charges d'exploitation	11 561 522	11 234 741
RESULTAT D'EXPLOITATION	-556 249	-16 626
Produits financiers	15 387	54 276
Charges financières	6 397	4 320
RESULTAT FINANCIER	8 990	49 956
RESULTAT EXCEPTIONNEL	167 143	-74 766
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>-380 116</u>	<u>-41 436</u>

Vias pour identification

ANNEXE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, caractérisés par les données suivantes :

Total bilan	5 157 757 €
Total du compte de résultat	11 283 527 €
Résultat de l'exercice	- 380 116 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur cet exercice de nombreux départs en retraite ont eu lieu. Coût total de ces départs 323 980 €
Compensation partielle effectuée par une reprise de provision à hauteur de 140 371 €

Poursuite du mode d'hébergement au SHU « Le Bouvreuil », en location d'appartement à la place de chambres d'hôtels.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de l'association sont tenus conformément au CRC 99.01 du 16/02/1999 modifié et à la nomenclature « M22 du 12 Décembre 2007 », dite instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes à but non lucratif, et conformément au décret du 22 Octobre relatif à la réglementation budgétaire et comptable.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - BILAN

Voir bilan en annexe

3.2 - IMMOBILISATIONS

Les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, s'appliquent dès la clôture des comptes 2005.

Toutefois, pour le passage aux nouvelles règles et en application de la méthode simplifiée dite méthode prospective, l'amortissement par composant des immeubles non totalement amortis au 31 Décembre 2004 n'a pas d'impact significatif.

De plus, des provisions pour travaux ont été constituées antérieurement pour couvrir des risques de charges sur des éléments décomposables tels que la toiture et le chauffage.

En conséquence, les méthodes d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport aux années antérieures, pour les immobilisations existantes au 31 Décembre 2004.

Comme par le passé, la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation des immobilisations.

Les immobilisations de l'association font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de la durée de vie escomptée de chaque bien.

Le total des investissements s'élève à 252 734 € :

Administration Générale	-	Services Communs	2 275
CAUCD	32 341	CAU Vauban	15 804
SAAS	4 688	CHRS La Passerelle	9 583
CHRS	23 602	CSST	3 533
Services Généraux	-	Point de Repère	3 276
Centre Maternel	32 181	Galion	12 561
Crèche	31 158	Self	-
Planète	2 678	Cautions diverses	1 098
SAUH (Le Bouvreuil)	7 665	Relais Parental	70 291

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Principales dépenses :

- CAUCD ⇒ Agencements, matériel de bureau, mobilier
- SAAS ⇒ Travaux, matériel et outillage, matériel de bureau
- Bouvreuil ⇒ Matériel de transport, agencements
- CHRS ⇒ Travaux, matériel et outillage, agencements, matériel de bureau, mobilier
- Centre Maternel ⇒ Véhicule, matériel et outillage, agencement, matériel de bureau
- Crèche ⇒ Mobilier, jeux, travaux, agencements, matériel de bureau, mobilier
- Planète ⇒ Mobilier, jeux
- Vauban ⇒ Installation générale, matériel de bureau
- Passerelle ⇒ Matériel de bureau, outillage, mobilier, agencement
- CSST ⇒ Matériel outillage, matériel de bureau
- Point de Repère ⇒ Agencement, matériel de bureau

3.3 - CREANCES DE FONCTIONNEMENT

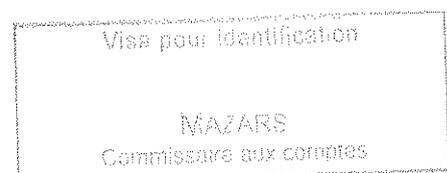
Les créances de fonctionnement au 31 Décembre correspondent, à hauteur de 242 812.26 € à des arriérés ayant leur origine en 1985 et dus :

- | | |
|--|--------------|
| • Au Centre d'Accueil d'Urgence de Courte Durée | 66 348.24 € |
| • Au Service d'Accession à l'Autonomie Sociale | 34 963.72 € |
| • Au Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale | 141 500.30 € |

et qui du fait de la mise en place de la dotation globale de financement au 1^{er} Janvier 1986 sont considérées par la DDASS comme des soldes à verser sur dotation de l'année écoulée.

La technique employée par la DDASS conduit à rajeunir le millésime de la créance sans ne jamais en changer le montant à percevoir.

Pour les autres créances comptabilisées à cette rubrique, elles correspondent essentiellement à des prix de journée à encaisser au titre du 4^{ème} trimestre.



3.4 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

NATURE DES PROVISIONS	SOLDE AU 31/12/2008	DOTATION	REPRISE	SOLDE AU 31/12/2009
Provision pour travaux de réfection du Centre Maternel	57 665.75	0.00	0.00	57 665.75
Provision pour travaux au SAAS	7 048.98	0.00	0.00	7 048.98
Provision pour travaux à la Crèche	3 835.00	0.00	0.00	3 835.00
Provision pour travaux au CHRS	9 800.00	0.00	0.00	9 800.00
Provision pour travaux au CAUCD	39 259.06	0.00	0.00	39 259.06
Provision pour travaux aux Services Généraux	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00
Provision pour travaux à l'Administration Générale	3 500.00	0.00	0.00	3 500.00
Provision pour travaux sur le service de La Passerelle	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00
Provision pour formation sur le service Vauban	19 487.46	0.00	14 602.24	4 885.22
Provision pour indemnité de départ à la retraite Rouen	341 662.88	0.00	122 157.58	219 505.31
Provision pour risques (litiges salariaux et autres)	67 885.61	0.00	7 038.16	60 847.45
Provision pour travaux consultation cannabis	3 000.00	6 000.00	0.00	9 000.00
Provision pour départ en retraite Dieppe	76 552.00	4 390.26	11 175.66	69 766.60
Provision pour renouvellement d'immobilisations	10 223.42		0.00	10 223.42
	662 920.06	10 390.26	154 973.64	518 336.68

3.5 - AUTRES RESERVES

Le compte comprend les provisions constituées pour le renouvellement des biens mis à disposition par l'AFAD avant dévolution, ainsi que la réserve associative et les résultats cumulés de la Crèche et de la Planète.

Au 31 Décembre 2009, les réserves cumulées s'élèvent à 1 468 858 €.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3.6 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS

Au 31 Décembre 2009, le solde à rembourser sur emprunts est de 110 355 € souscrits pour financer l'acquisition d'un appartement par le CHRS et pour l'acquisition et les travaux du CAU Vauban. Les emprunts sont garantis par le nantissement de placements financiers.

3.7 - PROVISION POUR CONGES A PAYER

Comme à la clôture de l'exercice précédent, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice en matière de congés à payer ont été provisionnés.

Le montant de cette provision se trouve financé :

- Par prélèvement sur la réserve de trésorerie pour le montant des droits acquis au 31 Décembre 1987 tel que le préconise la réglementation comptable pour les établissements sanitaires et sociaux qui n'ont jamais pu intégrer cette dette latente dans leurs comptes administratifs de fonctionnement,
- Par imputation dans les charges de chaque exercice pour le montant correspondant à la variation des droits entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

3.8 - EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice, les effectifs de l'association se répartissent comme suit :

	Nombre de salariés	ETP
Services Administratifs Canteleu	7	6.50
CAUCD	24	19.89
SAAS	11	7.90
CHRS	13	10.96
Centre Maternel	50	38.41
Crèche / Espace Petite Enfance	35	25.26
Planète	7	2.96
Services Généraux	4	4.00
Services Adm. et Généraux Dieppe	2	2.08
CHRS La Passerelle	13	11.20
CSAPA Maupassant	8	5.16
CAU Vauban	14	8.74
Point de Repère	6	5.40
Veille Sociale	9	8.50
	<hr/>	<hr/>
	203	156.96

Auxquels s'ajoutent :

- 30 personnes en contrats aidés sur le site de Rouen,
- et 4 personnes en contrats aidés sur le site de Dieppe.

Visé pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3.9 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

- Etablissements financés par fonds d'Etat

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT ALLOUE	NOMBRE DE JOURNEES REALISEES EN 2008
CAUCD	1 348 616	16 293
SAAS	645 519	31 048
CHRS	928 174	16 076
VAUBAN	554 211	11 028
PASSERELLE	447 438	9 710
CSAPA MAUPASSANT	349 678	N / A
HEBERGEMENT D'URGENCE LE BOUVREUIL	1 191 397	59 651

- Etablissement financé par fonds du département.

Le Centre Maternel a réalisé 34 246 journées facturées chacune 95.11 € puis 88.73 € à compter du 1/09/09 (montant fixé par arrêté de prix de journée), soit un total de produits de 3 189 905 € au titre de 2009.

- Etablissements à financements multiples

La Crèche a réalisé 1 182 353 € de produits pour 18 303 journées de présence d'enfants. Ces produits se répartissent en :

➤ Financement par la ville de Canteleu	185 000
➤ Financement par la CAF	311 767
➤ Financement des services de l'ONM utilisateurs de la Crèche	499 613
➤ Financement par les parents d'enfants	185 973

1 182 353

Le Centre de Loisirs « Planète Arc-en-Ciel » a réalisé 3 148 journées pour un chiffre d'affaires de 242 885 € se décomposant comme suit :

➤ Financement par la Ville de Canteleu	176 384
➤ Financement par la CAF et MSA	27 738
➤ Financement par les parents d'enfants	31 233
➤ Subvention CAF	5 142
➤ Subvention Département	2 388

242 885

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Le Point de Repère a réalisé un chiffre d'affaires de 286 305 € se décomposant comme suit :

➤ FSL hébergement temporaire	- 3 753
➤ FSL accompagnement social lié au logement	100 980
➤ ALT	150 204
➤ FSL aide à la gestion locative	5 802
➤ RMI	33 072

286 305

4 - RESULTAT DE L'EXERCICE

Voir compte de résultat en annexe.

Le résultat global de l'exercice se décompose comme suit :

	Résultats 2009	Après reprise des résultats antérieurs
Centre d'Accueil d'Urgence de Courte Durée CAUCD	-12 141.00	- 81 837.00
Service d'Accession à l'Autonomie Sociale SAAS	-32 833.00	- 32 833.00
Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale CHRS	-91 323.00	- 91 323.00
Centre Maternel	-132 502.21	- 83 054.21
Résultat de gestion contrôlée pour Rouen de :	-268 799.21	- 289 047.21
Crèche	-44 530.00	- 44 530.00
Planète	23 386.00	23 386.00
Résultat de gestion sous contrat sans reprise des financeurs de :	-21 144.00	- 21 144.00
Résultat des autres activités :	1 703.00	1 703.00
Résultat global de l'exercice pour Rouen de :	-288 240.21	- 308 488.21

Visé pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

	Résultats 2009	Après reprise des résultats antérieurs
Centre d'Urgence Vauban	-31 914.00	- 31 914.00
CHRS La Passerelle	-5 462.00	- 5 462.00
CSST Maupassant	16 278.00	16 278.00
Galion	8 810.00	8 810.00
Résultat de gestion contrôlée pour Dieppe de :	-12 288.00	- 12 288.00
Point de Repère	-48 757.00	- 48 757.00
Résultat de gestion sous contrat sans reprise des financeurs de :	-48 757.00	- 48 757.00
Veille Hivernale	-30 832.00	- 30 832.00
Résultat global de l'exercice pour Dieppe	- 91 877.00	- 91 877.00

- Le résultat global de l'association est donc de :

	Avant reprise résultats antérieurs	Après reprise résultats antérieurs
➤ Gestion contrôlée	- 281 086.21 €	- 301 335.21 €
➤ Gestions sous contrat sans reprise des financeurs	- 69 901.00 €	- 69 901.00 €
➤ Autres activités	- 29 129.00 €	- 29 129.00 €
	<hr/>	<hr/>
	- 380 116.21 €	- 400 365.21 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

O.N.M.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Oeuvre Normande des Mères
Association privée n° 76.220.0.05
siège : 1 avenue de Buchholz
CANTELEU (Seine-Maritime)

N° Siret : 781.004.494.00014 / code APE : 853 C

O.N.M.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Oeuvre Normande des Mères (O.N.M.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, qui font apparaître un déficit de 380.116 € pour un total de bilan de 5.157.757,00 €, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis par votre association et des informations fournies dans l'annexe et notamment au regard de la réglementation comptable applicable aux associations du secteur sanitaire et social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

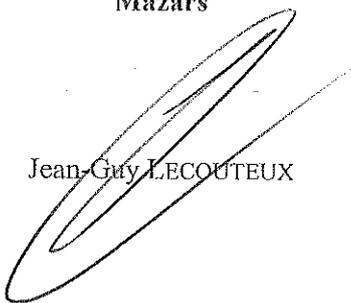
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 17 juin 2010

Le commissaire aux comptes

Mazars


Jean-Guy LECOUTEUX

O.N.M.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Oeuvre Normande des Mères
Association privée n° 76.220.0.05
siège : 1 avenue de Buchholz
CANTELEU (Seine-Maritime)

N° Siret : 781.004.494.00014 / code APE : 853 C

ONM

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le
31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, prévu à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

2. Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention avec l'association Carrefour des solidarités

objet de la convention	nature de la facturation	montant facturé sur l'exercice en € en 2009
Mise à disposition d'appartements pour le service « Accueil en urgence pour couples » par l'ONM	Charges refacturées	11.734,11

2.2 Conventions avec l'Association Garantie Logement

objet des conventions	nature de la facturation	montant facturé sur l'exercice en € en 2009
Participation versée par l'ONM à l'AGL	participation financière	13.420,00
Refacturation par l'ONM à l'AGL de	charges de fonctionnement	0

Exceptionnellement, pour 2009, aucune refacturation par l'ONM à l'AGL de charges de fonctionnement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 17 juin 2010

Le commissaire aux comptes

Mazars

Jean-Guy LECOUTEUX

